

Charte de BIENTRAITANCE pour la protection des mineurs



Comme une mère aimante, l'Église aime tous ses enfants, mais elle s'occupe et soigne avec une affection toute particulière ceux qui sont les plus petits et sans défense : il s'agit d'un devoir que le Christ lui-même confie à toute la communauté chrétienne dans son ensemble. Consciente de cela, l'Église surveille de façon vigilante la protection des enfants et des adultes vulnérables".

Pape François, 4 avril 2017

Accompagner les jeunes, c'est les accueillir, les motiver, les encourager et les stimuler. Cela implique que l'on regarde les jeunes avec compréhension, valorisation et affection, et qu'on ne les juge pas en permanence ni qu'on exige d'eux une perfection qui ne correspond pas à leur âge".

Pape François (*Exhortation post-synodale Christus Vivit aux jeunes* §242, 25 mars 2019)

Document réalisé avec l'appui de la charte de bienveillance pour la protection des mineurs éditée par la conférence des évêques de France



www.catholique88.fr

Les services diocésains : catéchèse, pastorale des adolescents & catéchuménat.

PRÉAMBULE

Pierre Mathieu, *vicaire général du diocèse de Saint-Dié, chargé de l'accompagnement des jeunes.*

Chers animateurs, catéchistes, Vous voici en présence de la charte de bienveillance pour la protection des mineurs. Une charte proposée à la suite du rapport de la CIASE, publié le 5 octobre 2021, à la demande des évêques de France.

Tout d'abord, j'aimerais vous remercier pleinement de votre engagement auprès des enfants, des adolescents de nos paroisses, de nos mouvements de jeunes, et de nos aumôneries scolaires. Accompagner des enfants et des jeunes est une responsabilité importante car les parents nous accordent leur confiance. Nous leur devons de faire de nos lieux d'Église une 'maison sûre'.

Dans notre engagement nous sommes d'autant plus tenus d'être vigilant dans l'accompagnement des mineurs. Ce document est là pour percevoir les enjeux de l'accompagnement aujourd'hui.

Cinq points fondamentaux
Elle rappelle à tous les acteurs en cinq points fondamentaux **les règles de base de la bienveillance** et de la protection des mineurs. Elle les engage à les connaître, à les appliquer et les faire respecter en signant ce document.

L'engagement de chacun
La charte est destinée à **toutes les personnes engagées dans une responsabilité** auprès des mineurs et leurs familles. Elles trouveront des **indications sur les modalités à adopter pour une présence ajustée** envers les jeunes tout en conservant une attitude d'éducateur chrétien, témoin de l'Évangile. Cette charte s'applique selon les usages et calendriers propres à chaque lieu ou communauté. Toutes les occasions sont à saisir pour travailler à protéger.

Après lecture attentive de cette charte, je souhaite m'y conformer pour garantir la bienveillance et la protection dues aux enfants et aux jeunes.

Je soussigné (e)
En ma qualité de m'engage à respecter cette charte et à la faire respecter.
à
le Signature :



Bienveillance

- Accueillir et considérer chaque enfant et chaque jeune en tant que sujet unique et particulier.
- Adopter un langage et une attitude respectueux.
- Créer des liens de confiance et un climat relationnel avec une présence ajustée.
- Être attentif aux conditions d'hygiène et de respect des besoins primaires de l'enfant (sommeil, nourriture) pendant les sorties.
- Respecter et préserver son intimité.
- Éviter tout excès d'autorité ou attitude d'emprise.
- Proscrire toute violence physique ou psychologique.

Environnement

- Assurer aux enfants et aux jeunes une équité d'accueil et de traitement.
- Promouvoir le sens du collectif, le travail d'équipe et un esprit de bien commun afin d'exercer une responsabilité partagée et ne jamais se retrouver seul.
- Connaître, respecter et contribuer aux orientations pastorales du diocèse.
- Lieux : ne pas se trouver dans un espace clos, sans visibilité, avec un jeune, tel que voiture, tente, toilettes, chambre, lieu d'accompagnement ou de confession, fermés.
- Nuitées : Le bon déroulement des nuitées exige la présence de plusieurs adultes.

Attitude éducative juste et responsable

- Être à l'écoute de la personne
- Chercher à mettre en cohérence les paroles et les actes.
- Développer l'entraide.
- Échanger et partager les expériences ; relire et évaluer les actions.
- Chercher à se former.
- Assurer sa mission avec sérieux et régularité sans en être propriétaire.
- Être attentif aux situations qui peuvent nous mettre en échec ainsi qu'à nos limites et fragilités. Communication : l'adulte veillera à se situer comme adulte dans son vocabulaire, dans son langage écrit (SMS, réseaux sociaux) ou oral. Il veillera à ne pas communiquer à des horaires non raisonnables ou sur des sujets personnels et intimes.
- Être vigilant à toute situation de contact lors des activités et des jeux.

Croissance de la personne accueillie

- Aider les jeunes à distinguer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, tant dans les relations avec les autres enfants et les adolescents que dans la fréquentation des adultes.
- Développer leur capacité à exercer leur jugement critique.
- Respecter leur liberté de choix et de décision.
- Valoriser les talents et le potentiel de chacun (*enfants et adultes*).
- Construire et développer l'estime de soi.

Protection

En tant que responsable avoir pris connaissance de la législation en matière de Protection des Mineurs (luttercontrelapedophilie.catholique.fr)
En tant qu'accompagnateur en cas de difficulté en référer à votre responsable diocésain.

- Alerter sur les risques.
- Mettre à disposition les ressources existantes (*numéros d'appel, charte...*).
- Repérer et prendre en compte toute expression de mal-être ou de maltraitance.
- Connaître les protocoles de signalement.

En cas de recueil d'informations pouvant évoquer la maltraitance

Informez systématiquement son responsable de toute situation délicate ou ambiguë constatée. Le responsable informera des suites données.

- Les relayer aux autorités compétentes (*famille, évêque, procureur de la république...*) selon les procédures en vigueur.
 - Faire preuve de discrétion en respectant la vie privée et la présomption d'innocence.
- Une cellule d'écoute est à votre disposition en cas de besoin : cellule.ecoute@catholique88.fr

CHARTÉ de BIENTRAITANCE pour la protection des mineurs

La bientraitance englobe tout ce qui favorise l'épanouissement de la personne, s'adapte à ses besoins divers (psychologiques, physiologiques, affectifs ...) et permet un développement harmonieux. La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'une structure (établissement ou service). Elle vise à promouvoir le bien-être des personnes en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance.

